



## Travailler sans récépissé en attente de rdv pour le renouvellement

Par **sakura\_kristi**, le **22/12/2009** à **13:12**

Bonjour,

Pour que je puisse faire la demande du renouvellement de mon titre de séjour Salarié, les employés de la Sous-préfecture m'ont fixé le rdv 1 mois et demi après son expiration. Entretemps, aucun récépissé ne sera pas délivré.

Ai-je droit de travailler? Quels papiers devrais-je présenter à mon employeur qui demande une pièce d'identité en cours de validité permettant le séjour en France?

Je vous remercie en avance

Par **chris\_Idv**, le **26/12/2009** à **16:57**

Bonjour,

En l'absence de récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour vous n'avez malheureusement rien à présenter et aucun employeur ne pourra vous embaucher régulièrement si votre titre actuel est expiré.

Salutations,